

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Absent	2
Procuration	0
Votants	13

22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTYRE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à 20 h 00, le Conseil municipal s'est réuni à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Emilie CARIOU-MENES**, 1^{ère} adjointe, le Maire étant empêché.

Présents : Emilie CARIOU-MENES, Pascal PERENNOU, Marie POULIQUEN, Virginie BAILLOU, Mallory BLEAS, Julie CREZE, Marie DESIRE Dit GOSSET, Nicolas EUZEN, Anthony JAOUEN, Michel LE GARREC, Louis PAILLEUX, Luc SALAUN

Absent excusé : Bernard KERMARREC, Charles BOIS

Secrétaire de séance : Anthony JAOUEN

Objet : Subventions EDF pour l'acquisition de climatiseurs et ventilateurs

Madame CARIOU-MENES explique que EDF débloque 80 millions d'euros pour équiper les établissements scolaires, les crèches et les centres de loisirs en systèmes de rafraîchissement.

Ce dispositif, mis en œuvre via l'association « Je passe à l'électricité », permettra de financer à la fois des équipements rapidement opérationnels ainsi que des solutions durables améliorant de façon pérenne le confort thermique des bâtiments. Il prévoit :

- Jusqu'au 30 septembre 2026 : EDF versera **une prime forfaitaire de 400€ par équipement**, pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles et climatiseurs fixes, dans la limite de 10 équipements par établissement et d'une enveloppe totale de 40 M€.
- Jusqu'au 30 juin 2027 : EDF versera **une prime forfaitaire de 10 000€ par établissement** pour les aider au financement de projets de rafraîchissement. Cette aide vient en complément, des dispositifs du programme Edurénov porté par la Banque des Territoires

Madame CARIOU-MENES propose l'acquisition dans un premier temps de 2 climatiseurs mobiles et de 2 ventilateurs pour un montant de 1373.17€ HT, la subvention attendue serait alors de 883.17€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Emilie CARIOU-MENES,

1^{ère} adjointe au Maire

